





MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DURABLES

Je construis... Quelles sont les formalités ?



Je construis une maison...

-  **Je construis une maison de 100 m²**
Permis de construire
-  **J'agrandis ma maison**
 - Plus de 20 m² : permis de construire
 - De 2 m² à 20 m² : déclaration préalable
 - Moins de 2 m² : pas de formalité

Je construis un garage...

-  **Je construis un garage de 11 m² avec un toit normal**
Déclaration préalable

Si vous êtes situé dans un secteur protégé (secteur sauvegardé, site classé), renseignez-vous à la mairie



Nouveau Permis de Construire
Nouvelles Autorisations d'Urbanisme

Plus clair, plus rapide, plus simple, plus sûr.